

## Maladie de la langue bleue

*Terre à terre, émission du 28 Février 2009*

### Page Officielle :

[http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/terre\\_a\\_terre/fiche.php?diffusion\\_id=70394](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/terre_a_terre/fiche.php?diffusion_id=70394)

### Page Archives :

<http://terreaterre.ww7.be/maladie-de-la-langue-bleue.html>

### Transcription :

**Ruth Stégassy :** Tandis que le salon de l'Agriculture bat son plein, on parle de santé vétérinaire et de langue bleue. Jean-Pierre Bolonini, vous êtes éleveur d'un troupeau de moutons. On s'était déjà rencontré une première fois pour Terre à Terre, une émission intitulée le Ras le bol agricole, où vous expliquiez que les problèmes et les catastrophes tombaient les uns à la suite des autres, pas nécessairement des catastrophes naturelles, mais plus des catastrophes induites par toutes sortes de politiques nationales ou européennes, qui rendaient l'élevage de plus en plus difficile, et de moins en moins plaisant.

Voilà qu'arrive une nouvelle maladie, avec un joli nom, la langue bleue.

**Jean-Pierre Bolonini :** Mais oui. Depuis deux ans, je dirais plutôt les langues bleues qui sont arrivées en Europe de l'Ouest. Le principal problème qu'on a, c'est l'inquiétude. Puisqu'on l'attendait, on l'attendait, et effectivement, elle est arrivée. Elles sont arrivées, puisqu'il y a maintenant deux types en France. Les problèmes qui s'imposent sont de deux ordres. Le problème auquel tout éleveur doit faire face: les maladies qui peuvent atteindre son cheptel. Et puis le problème lié aux réglementations mises en place. Je dois dire que jusqu'à présent, c'est surtout le problème réglementaire qui m'a posé problème, puisque comme je suis éleveur transhumant, chaque année mon activité dépend d'une autorisation de transhumance, qui peut être remise en question sur des réglementations liées maintenant aux langues bleues.

**Ruth Stégassy :** Et qu'est-ce qu'elles stipulent, ces réglementations?

**Jean-Pierre Bolonini :** Elles stipulent que des zones ont été mises en place, en fonction de l'avancée de la maladie. Et comme les zones ne sont pas du même ordre, des conditions sont mises, souvent restrictives. On ne peut pas aller avec son troupeau d'une zone à l'autre. Alors il y a deux ans, juste une semaine avant de partir en transhumance, ma zone de départ, en Ardèche, est passée en zone réglementée pour le sérotype 8. Et pour pouvoir partir, ça a été une inquiétude monstre, parce qu'au début, je ne pouvais pas partir. Il a fallu que je me renseigne de part et d'autres

pour trouver quand même un texte stipulant que les transhumants pouvaient faire les procédures liées à une autorisation, c'est-à-dire désinsectisation du troupeau, prise de sang (sérologie) pour savoir s'il y avait la maladie. Au lieu de la faire de mon lieu de départ, j'ai pu la faire sur mon lieu d'arrivée. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ça m'a coûté 2500 €.

**Ruth Stégassy** : C'est un détail qui compte, effectivement. Yves Cornille, vous êtes vous même vétérinaire. Vous êtes également directeur de la Fédération régional des groupements de défense sanitaire en région PACA. Expliquez nous ce que c'est.

**Yves Cornille** : Les groupements de défense sanitaire existent dans chaque département en France. Ils sont fédérés au niveau de chaque région. Ils sont un peu le relais du ministère de l'Agriculture, pour les maladies réglementées (brucellose, tuberculose, etc), et des maladies d'élevage dont certaines sont aussi légiférées pour obtenir des certifications, genre IBR, qui est une maladie qui ne fait aucun problème, mais qui bloque le commerce. Et puis en PACA, on essaye d'avoir des crédits pour faire aussi de la médecine alternative. On est un peu particulier en cela par rapport au reste de la France, et en particulier de la médecine homéopathique sur certaines maladies d'élevage.

**Ruth Stégassy** : On va revenir là dessus, puisqu'on a également avec nous le docteur Paul Polis, qui est un vétérinaire homéopathe. Mais je voudrais d'abord que vous nous expliquiez mieux ce que sont ces groupements sanitaires. Qui siège dans ces groupes ou ces commissions?

**Yves Cornille** : Alors ce sont des associations de loi 1901, qui ont été créées dans les années 1950, pour aider le ministère de l'Agriculture à l'époque, à lutter contre la tuberculose bovine, et la fièvre aphteuse. Alors, ces associations sont constituées d'éleveurs. Donc un conseil d'administration comme dans toutes les associations bien sûr. Alors ça c'est un peu transformé. Depuis un dizaine d'années, on est institutionnalisé par le ministère de l'Agriculture, qui se décharge pour ces GDS, pour faire les prophylaxies en fait. Ça leur coûte moins cher, et en même temps, les gens des GDS sont devenus des petits ministères de l'Agriculture.

**Ruth Stégassy** : Enfin, des petits ministères en charge uniquement de l'application, pas des décisions.

**Yves Cornille** : Non; mais on peut, quand on a envie d'être une interface pour l'intérêt de l'éleveur vis-à-vis de l'administration, être des gens qui transformons un petit peu la législation, pour que ce soit plus facilement applicable, que cela corresponde au besoin des gens, et respecter les gens. Parce que beaucoup de réglementations je trouve, ne respectent pas l'intérêt des éleveurs.

**Ruth Stégassy** : Donc c'est une forme de souplesse, et à charge pour les éleveurs de s'en emparer, et de l'utiliser; c'est ça?

**Jean-Pierre Bolonini** : Oui, c'est ça. En France, on n'est pas très nombreux à être contestataires au sein de nos fédérations nationales. Mais je pense que la région PACA est en partie contestataire, et reconnue comme telle!

**Ruth Stégassy :** On vous entend bien. J'ai le sentiment que vous avez décidé de nous expliquer qu'il y avait d'autres voies possibles. On va y venir, mais avant ça, je pense que c'est important de bien comprendre le cadre dans lequel tout cela se joue, puisque cette histoire de langue bleue, que Jean-Jean-Pierre Bolonini dit avoir attendu et craint pendant deux ans, c'est comme une sorte de malheur annoncé, et en même temps pré-organisé. Est-ce que j'exagère en disant ça?

**Paul Polis :** Non. On peut le voir comme ça. Ca nous oblige à faire l'historique de la langue bleue. Ce n'est pas quelque chose de nouveau; c'est connu depuis 1908 en Afrique du Sud, où les colons protestants hollandais qui amenaient leurs troupeaux en Afrique ont découvert que s'ils mélangeaient leurs troupeaux avec les troupeaux africains, il apparaissait sur les troupeaux européens une maladie à laquelle les moutons africains étaient visiblement résistants, et qu'ils ont appelée la langue bleue. Donc cette maladie était en fait présente dans tous les pays du Sud. Mais on considérait qu'au Nord, pour des raisons climatiques, cette maladie ne s'était jamais développée.

Avec le réchauffement climatique depuis quelques années, on avait noté une remontée des cas de langue bleue. Et à partir de l'an 2000, l'Europe, en tant qu'entité magnifique du monde moderne, était à son tour atteinte par la maladie, mais par la voie du Sud, c'est-à-dire le sud de l'Italie. Les marches de l'Europe au fond: la Sicile, la Sardaigne; et le sud de l'Espagne et du Portugal. Et devant cette maladie, transportée dans ces zones là par les vents chauds et par un petit moucheron africain, porteur de la maladie, l'Europe avait réagi, et la France ne particulier, en préparant comme d'habitude sa ligne Maginot le long de la Méditerranée: la Corse. Et nous étions presque à nous préoccuper de connaître un peu mieux cette maladie, et à nous préparer à ce qui allait se passer, parce que pour sauver l'exceptionnel droit de la France à exporter dans le monde entier, parce qu'elle est indemne de toutes les maladies, le ministère était prêt à tout, y compris à sacrifier des moutonniers, et la transhumance du Sud, en liquidant simplement les animaux atteints.

Et puis, bien entendu, comme d'habitude, l'ennemi a choisis de nous attaquer dans le dos. C'est-à-dire qu'on l'attendait sur la ligne Maginot du Sud; il a débarqué à Maastricht, le traître! Il s'est répandu dans toute l'Europe sans qu'on le voit venir, là où on ne l'attendait pas. Et ce fut à ce moment là plus compliqué qu'on ne l'avait imaginé, parce qu'il n'était plus question du moucheron africain. La maladie avait tout simplement trouvé les mouchérons européens, ceux qui sont là depuis 100 millions d'années, pour devenir les transporteurs de cette pathologie dans toute l'Europe. Et d'année en année, ça se répand dans toute l'Europe.

**Ruth Stégassy :** Mais alors attendez. Jusque là vous avez dit deux choses importantes, qu'il convient de souligner. Vous avez parlé de la nécessité de préserver les capacités d'exportation. Et vous avez surtout dit que la solution qui avait été imaginée, c'était de liquider les bêtes atteintes. Et là, ça raisonne de façon très désagréable avec la façon dont ont été traitées systématiquement les crises sanitaires qui ont atteint les troupeaux ces dernières années. On pense évidemment à la fièvre aphteuse, à l'ESB (l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine). Systématiquement il s'agit de liquider des bêtes. Or là, Jean-Jean-Pierre Bolonini ne nous a pas parlé de liquidation, mais de vaccination. Donc exactement, qu'est-ce qui s'est passé?

**Paul Polis** : En fait, il faut replacer cela dans son cadre. La maladie, la fièvre catarrhale, dite langue bleue, à l'instigation de ma connaissance d'autorités européennes, a changé de statut international dans les années 1980. Donc il existe un organisme international, l'OIE (l'Office International des Epizooties), auquel adhèrent plus de 120 pays aujourd'hui, dans la foulée de l'ONU, et qui s'efforce de gérer les grandes pathologies des animaux de rente, des animaux de production. Il y a dans cet organisme une liste de maladies particulièrement redoutables, telle pour les bovins et les ovins, la fièvre aphteuse. Et a déterminé une série de mesures qui étaient obligatoires pour tout pays adhérant à l'OIE, dans lequel cette maladie apparaissait. Et parmi ces mesures, les principales étaient l'abattage de tous les animaux atteints, et des animaux qui sont autour; la mise en place de zones interdites, de restriction au transport; et le blocage des exportations.

**Ruth Stégassy** : Pour quelles raisons? Le risque sanitaire est si immense?

**Paul Polis** : Le risque sanitaire, il est relatif. La maladie comme la fièvre aphteuse existe depuis la nuit des temps, et n'a jamais fait disparaître les bovins. Mais par contre, l'intensification des productions agricoles a rendu les animaux de plus en plus sensibles à ce genre de maladies. Et la peur du risque est devenue de plus en plus importante. Et puis surtout, c'est la restriction au commerce qui est le danger le plus grand, puisque dès qu'une telle maladie apparaît, le commerce est arrêté et bloqué, tant qu'on n'a pas éliminé ce risque de pathologie. Et dans les années 1980, des gens, européens, qui se croyaient sans doute intelligents, ont demandé à ce que la fièvre catarrhale soit placée dans cette liste de maladies particulièrement dangereuses, où elle n'était pas. De façon d'ailleurs de bloquer commercialement les exportations des pays du Sud, et en particulier des Etats Unis, qui étaient atteints par cette maladie. Le jeu était fin, sauf qu'il n'était pas prévu que la maladie débarque chez nous. Dans ces conditions là, cette législation stricte s'appliquait aussi à nos pays et à la fièvre catarrhale, qui impliquait l'abattage, les zones interdites, les zones de contrôle; et le blocage des exportations et des déplacements, qui avaient des conséquences dramatiques au point de vue économique. En tant que tel, la fièvre catarrhale c'est peanuts; ce n'est pas une maladie très pathogène. Mais au niveau économique, c'est dramatique, à cause de la législation qui aujourd'hui l'accompagne. C'est ça qui a provoqué une réaction extrêmement forte des autorités.

**Ruth Stégassy** : Ce n'est pas une maladie très pathogène. C'est peut-être pour cela qu'on a choisi finalement la voie de la vaccination, qui doit régler le problème.

**Paul Polis** : Non pas vraiment; parce que lorsque la maladie est arrivée en Espagne, on a commencé par abattre. Et en Angleterre aussi – chez les Anglais, c'est un vieux réflexe -. Mais ils se sont rapidement aperçus qu'en matière de fièvre catarrhale, ça n'était en rien une solution. Ce n'est pas une maladie contagieuse, elle est transportée par un vecteur qui est un petit moucheron. Lui, on en peut pas le régler par abattage. Donc, sous la pression des Espagnols et des Italiens, qui ont été les premiers frappés par la maladie, il y a quand même eu des évolutions dans la police internationale, et les abattages ont été retirés des méthodes employées, bien que ce soit toujours possible.

**Ruth Stégassy :** Alors Yves Cornille, qu'est-ce que la vaccination apporte, dans cette situation, puisque ce n'est pas une maladie contagieuse? Là, je ne comprends plus.

**Yves Cornille :** Alors, pendant deux ans, les Etats se sont trouvés démunis. Ils ne savaient pas quoi dire à leurs éleveurs, qui étaient bloqués, qui pour certains avaient des pertes (environ 10% des éleveurs déclarés foyers ont des grosses pertes, 90% n'ont pratiquement rien). Donc les Etats se sont remis dans les mains des fabricants de vaccins, parce qu'il fallait, par rapport à la législation, qu'il se passe quelque chose. Les éleveurs ne pouvaient pas être bloqués sans faire quelque chose. Donc on a commencé par leur demander de désinsectiser systématiquement toutes les trois semaines (une dose toutes les trois semaines aurait coûté autour de 1 euro par bovin). On s'est rendu compte que ça ne servait strictement à rien, sinon que les laboratoires aient un certain nombre de vétérinaires qui ont vendu beaucoup, que ces produits fassent tourner le bling-bling. Par contre, on savait les effets sur la faune noncive, c'est-à-dire les insectes coprophages, qui étaient une vraie catastrophe. Donc cela a duré pendant 1 an ½.

Et puis, les Etats avaient en tête d'utiliser le vaccin comme arme, puisqu'on était en guerre, comme beaucoup de gens l'ont dit dans les années 2007-08. Et donc, on a deux types de vaccins. Un vaccin qui peut être fabriqué en 2-3 mois. C'est un vaccin vivant, atténué, qui est fabriqué par les Italiens depuis de nombreuses années, par les Sud-Africains, etc.

Dans certaines conditions, on peut considérer qu'il a une certaine efficacité d'extension de la maladie. Par exemple, le sérotype 1 est arrivé en Sardaigne en 2006-07. Ils ont vacciné le sud de la Sardaigne; pas dans le nord (les gens ont refusé dans le nord). Et il n'y a pas eu d'extension vers la Corse. Ce sont des vaccins qui coûtent très peu cher, rapidement fabriqués, qui ont des inconvénients. C'est que ce virus peut redevenir pathogène. Ce sont des virus transformés, donc il peut y avoir une mutation reverse...

**Ruth Stégassy :** Vous voulez dire le virus qui est dans le vaccin, qui est injecté?

**Yves Cornille :** Oui, absolument. Il y a 24 sérotypes. Et le 16, en Corse, c'était la maladie du 16. En fait, c'était le vaccin qui avait fait une petite fuite, relayée par les colicoïdes africains (?). Et donc quand on vaccinait, on avait des accidents, des avortements par exemple. D'ailleurs, les sérotypes actuellement en Europe du Nord viennent peut-être de vaccins. Par exemple, le sérotype 8, qui a un côté thérapeutique, donc au niveau des veaux des malformations, comme des veaux aveugles, des hydroencéphalies, etc. Des scientifiques ont dit que la souche du 8 isolé à Maastricht est en fait une souche issue d'un vaccin sud-africain, qu'on savait être thérapeutique. Donc on se demande si on ne fabrique pas aussi, parmi ces 24 sérotypes; il y a même les Suisses qui sont en train d'en trouver un 25<sup>ème</sup>. Donc plus on vaccine, plus on va fabriquer de sérotypes, plus on va s'enfoncer dans un système d'obligation de vaccination.

**Ruth Stégassy :** 24 sérotypes, ça signifie 24 vecteurs différents, ou 24 façons différentes d'atteindre les cheptels, et donc 24 nécessités de vaccins différents?

**Yves Cornille :** Alors, c'est des virus. Le cunicoïde, lui, ne fait pas de différence entre le 1 et le 22. Ce sont des virus différents, qui apparemment ne donnent pas

d'immunité croisée. Alors c'est compliqué tout ça. On sait que le 8 et le 1, génétiquement, sont assez éloignés. Soit disant que cela ne donne pas d'immunité croisée, que cela soit naturel ou vaccinal. Mais d'autres sont plus proches; et donc certains sérotypes, proches d'un virus voisin, peuvent donner des immunités croisées.

**Ruth Stégassy** : Mais ma question, c'est: est-ce qu'il faut vacciner 24 fois?

**Yves Cornille** : Alors s'il y avait 24 sérotypes en Europe, dans la démarche actuelle des Etats: oui. Ça se passe d'ailleurs en Afrique du Sud, puisqu'ils vaccinent contre 15 sérotypes des 24. En Afrique du Sud ils prennent moins de gants: tout ce qui y est importé comme animaux vivants est vacciné par trois injections de vaccins qui sont quincavalents. C'est-à-dire qu'il y a 5 couches virales dans chacune de ces injections.

**Ruth Stégassy** : Vous vous voyez vacciner 15 fois chacune des bêtes de votre troupeau?

**Jean-Pierre Bolonini** : Moi, je ne me vois même pas vacciner une fois. Alors c'est tout simple, ce n'est pas seulement d'ordre idéologique. C'est le fait que la période pour laquelle la vaccination est obligatoire va de fin octobre jusque fin avril. Les brebis sont en gestation Et je ne peux absolument pas me résoudre à vacciner des bêtes en gestation. C'est en tant qu'éleveur. Là, c'est en contradiction totale avec l'esprit que je peux avoir, et la compagnie que je peux avoir avec mes bêtes. Je sais que je vais avoir des bêtes qui sont les plus adaptées à l'endroit et au mode d'élevage que je fais. Donc je ne suis absolument pas inquiet des maladies, dans la mesure où elles ne portent pas une extension à tout le troupeau. Et puis ça fait 30 ans que je suis éleveur. J'ai effectivement certaines maladies qui font très peur à d'autres éleveurs, comme la bichnamédie, la canidiose, des maladies avortives, ou des maladies qui font mourir les bêtes assez jeunes. Et bon, ça ne pose absolument pas de problème, chez effectivement quelques bêtes qui chaque année en souffrent. D'autre part, je tiens à ce que les bêtes s'arrangent avec les maladies qui peuvent les agresser. Et j'ai le même état d'esprit vis-à-vis de la langue bleue. Et j'ai vraiment de fortes inquiétudes sur tout cet arsenal médical, vaccinal, qui à mon avis va m'empêcher de faire en sorte que mon troupeau s'adapte à ces maladies, et vive avec.

**Ruth Stégassy** : C'est ce que vous dites aussi, Paul Polis.

**Paul Polis** : Oui, c'est une absolue nécessité. Pour le remettre dans un cadre, lorsque les premiers cadres de fièvre catarrhale sont apparus en France en 2006, il y a eu 6 foyers. Ce qu'on appelle un foyer, c'est un endroit où il y a un animal qui est positif à la prise de sang, il n'y avait aucun malade. Pour ce simple motif, 25 départements français ont été totalement bloqués. Les éleveurs ont perdu des sommes importantes, parce qu'ils ne pouvaient ni commercialiser, ni vendre correctement les animaux. Les conséquences dramatiques étaient économiques, par administration, pas par pathologie réelle. Pour faire passer cette catastrophe économique auprès des éleveurs, moi je considère que les autorités, relayées d'ailleurs par les organisations agricoles traditionnelles, ont inventé le drame de la fièvre catarrhale terrifiante, qui va tuer toutes nos pauvres bêtes dans les élevages.

Parce que comme ça, ça fait passer la pilule; et quelqu'un qui a peur, est prêt à acheter de la sécurité. Et la sécurité ça tombe bien, les laboratoires peuvent vendre des vaccins.

Alors le vaccin ça ne protège pas très bien. Mais ça ne fait rien: on a l'impression de faire quelque chose.

**Ruth Stégassy** : Ce n'est pas exactement ce que disait Yves Cornille. D'ailleurs je vous ai interrompu, puisque vous parliez de deux vaccins. Un vaccin italien, dont on sait qu'il peut être efficace dans certaines conditions. Et quel est le deuxième vaccin alors?

**Yves Cornille** : Alors le deuxième vaccin, c'est un vaccin tué. La différence, c'est qu'il est plus long à fabriquer; il nécessite plusieurs injections. Et dans le vaccin, on a des réactions qui sont immunogènes, donc qui provoquent des réactions inflammatoires, parfois même au niveau de la piqûre, et qui sont souvent toxiques (des sels de mercure par exemple, des sels d'aluminium, ou de la saponine, des choses qui ne sont pas très sympathiques).

Donc c'est le choix qui a été fait par l'Etat français, l'Etat espagnol. Il nécessite presque deux ans d'élaboration par les laboratoires. Il y a deux injections en général pour les bovins, de chacun des sérotypes. Donc ça fait deux injections, deux fois un acte médical, deux fois une dose vaccinale. Et ils sont beaucoup plus chers à fabriquer, puisqu'il y a au moins 18 mois de travail avant de les élaborer. La seule différence, c'est que celui là ne peut pas muter de façon reverse, puisqu'il a été tué. C'est difficile de dire qu'un vaccin viral est tué, puisque déjà le virus, on a du mal à penser qu'il est vivant. Mais il ne respire pas; il n'y a pas d'organique comme dans les cellules bactériennes par exemple.

Donc c'est le choix qui a été fait par la France, parce que Mérien fait partie de l'arsenal de décision aussi de l'Etat français. C'est-à-dire qu'il y a une cogestion des maladies en France. Mérien a été le premier à proposer à l'Etat français un vaccin. En 2006 déjà, ils leur disaient: dans un an ½, on pourra vous proposer un vaccin. Ca c'est une caractéristique de la France, peut-être même des autres Etats européens: c'est que la politique sanitaire n'est pas décidée par des politiques, des médecins ou des vétérinaires; elle est aussi décidée par ceux qui fabriquent des vaccins ou des médicaments. Et ils interviennent même dans la réflexion sur la recherche. Le réseau français de santé animale est constitué de trois collèges, dont un est le syndicat des industries des médicaments vétérinaires. D'ailleurs, quand on va dans ce réseau, on s'inscrit. On doit donner les questions qu'on veut poser, avant. Et on reçoit de ce syndicat des médicaments vétérinaires comme quoi on est inscrit. Voilà. Ce syndicat prend des décisions qui seront dans l'intérêt évidemment de ce syndicat, dans l'intérêt aussi des fabricants de médicaments.

**Ruth Stégassy** : Et dans l'intérêt de la santé animale?

**Paul Polis** : Alors là on peut se poser la question effectivement. Parce que d'une part il faut remettre ça dans un cadre. Est-ce qu'on peut lutter contre la fièvre catarrhale avec un vaccin? Si c'est pour protéger sanitairelement les élevages, à mon sens la réponse est non. D'ailleurs on verra que toute une série d'élevages qui ont été vaccinés ont connu des problèmes de fièvre catarrhale ou autre. L'idée qui était derrière la vaccination de masse obligatoire, telle qu'elle a été choisie, ça n'était pas

pour protéger les cheptels. Ca c'est la démagogie habituelle. C'était pour essayer de reconquérir rapidement des positions commerciales par éradication de la maladie. Et d'ailleurs, le discours officiel en 2007-08, c'était nous allons vers l'éradication. Or ça depuis le début, avec quelques autres, nous avons prétendu que c'était une véritable désinformation. Il n'y a jamais eu d'éradication de la fièvre catarrhale dans aucun pays. Et pour une raison simple; c'est que la fièvre catarrhale a un vecteur qu'en présence de ces petits culcoïdes qui par milliards sont partout en Europe. Et que d'autre part elle ne touche pas seulement le cheptel économique qui nous intéresse – les bovins, les ovins -, elle touche aussi la faune sauvage, les chevaux; et on ne peut pas vacciner tout ce qui vit sur un pays. Il y a toujours des réserves de virus sauvages, et la maladie devient endémique. A partir du moment où elle est endémique, c'est-à-dire que l'on sait qu'elle va rester - nous affirmons que la fièvre catarrhale est devenue la fièvre catarrhale européenne, qu'elle est là, et qu'elle ne partira jamais -, la seule solution c'est de faire ce qui s'est passé dans les pays du Sud, c'est-à-dire d'avoir un cheptel qui s'adapte à cette nouvelle maladie, par sélection naturelle, par résistance. Or la vaccination empêche ce travail de sélection, et ce travail de mise au point.

Qui plus est, l'information qu'on a sur la maladie est toujours dramatisante. Dans la réalité, c'est une maladie bénigne: dans la plupart des cas, il ne se passe rien avec la fièvre catarrhale. Quelques élevages, moins de 10%, vont avoir des pertes, relatives d'ailleurs, qui peuvent être parfois importantes. Or on le sait – mais l'exception confirme la règle -, 90% des animaux s'en tirent sans problème. Ca veut dire que la maladie est gérable et bénigne. Et surtout, que les lieux où il y a des grosses pertes, ces pertes ne sont pas liées à la fièvre catarrhale, mais à l'état préalable des animaux, affaiblis par des raisons diverses et variées (et où l'agriculture intensive joue un grand rôle), qui fait que les animaux ne supportent pas cette pathologie supplémentaire.

**Yves Cornille** : Alors, cette vision que nous mettons en avant depuis deux ans déjà, qu'il y avait donc des causes dans les foyers très exposés (un peu moins de 10%), maintenant c'est reconnu; Le 21 janvier, à la réunion de la RFSA, les questions étaient posées aux scientifiques (il y avait 200 scientifiques): est-ce que dans les foyers où il y a des grosses casses, est-ce qu'il n'y a pas des causes favorisant d'autres maladies, ou des carences, ou autres? Et la réponse a été oui.

Alors, le problème c'est qu'on n'a pas fait d'études épidémiologiques. C'est-à-dire que le gouvernement français avait une litanie du nombre de foyers. On en est à plus de 50000 en deux ans, en France. D'ailleurs 90% des foyers 2008 sont français, pour l'Europe. Et donc, on est incapable de décrire des foyers à gros problèmes à des foyers à rien du tout.

**Ruth Stégassy** : C'est-à-dire que dans les 50000 foyers, il y en a où il y a véritablement un problème important du troupeau, et d'autres où il y a simplement un soupçon de langue bleue sur une ou deux bêtes?

**Yves Cornille** : 45000 foyers sur les 50000. Il y a eu quelques bêtes positives, peut-être un ou deux mouchages, et puis 5000 troupeaux où il y a eu des la mortalité, parfois importante. Mais, ce qui serait intéressant, c'est de décrire dans ces 5000 foyers ce qu'il y a autour de cette maladie qui est apparue: est-ce qu'il n'y a pas des facteurs favorisants? Lesquels, des virus immunodépressifs, etc? Ces choses là n'ont pas été faites.



**Paul Polis** : Ca c'est très important, parce que la litanie des foyers a fait naître la rumeur dans les campagnes pour faire peur. Alors que dans la majorité des foyers, il n'y a aucun malade. Un foyer, c'est simplement un élevage dans lequel UN animal a réagi positivement à la prise de sang. Un seul, puisque d'ordinaire, dès qu'on est déclaré foyer, on ne cherche plus à chercher s'il y en a d'autres, ce qui est très dommage. Donc dans la majorité des cas, ces foyers il n'y s'y passe rien.

**Ruth Stégassy** : Est-ce que le fait de réagir positivement n'implique pas que la bête va tomber malade?

**Paul Polis** : Non, au contraire. Si elle réagit positivement au niveau des analyses sérologiques, ça signifie que la bête a été en contact avec le virus, et qu'elle a fait comme ça doit se passer, son immunité naturelle. C'est terminé pour elle. L'immunité naturelle en cas de fièvre catarrhale est étudiée depuis longtemps dans tous les pays, elle est extrêmement durable. Dans beaucoup de cas, elle est même efficace à vie. Donc tout va bien. La meilleure des choses, c'est d'avoir des animaux positifs. Ils ont fait leur fièvre catarrhale, et on ne sera plus ennuyé avec eux.

Mais on n'a pas donné cette explication; on a parlé simplement de foyer. Et quant à la mortalité, là aussi il y a des choses qu'il faut quand même signaler. On peut mourir de fièvre catarrhale. Une maladie bénigne, ça peut tuer, surtout si on est fragile.

Mais ce qui est intéressant, c'est de comparer au niveau européen. Parce que la fièvre catarrhale, ce n'est pas une affaire française: elle a traversé l'Allemagne, la Hollande, la Belgique. Or, dans ces pays là on meurt beaucoup moins de fièvre catarrhale qu'en France. Alors, nos éleveurs ne sont-ils pas doués? Ou bien nos vétérinaires sont-ils franchement nuls? En réalité, ce qu'il faut savoir, c'est qu'en France, on a payé les morts pour aider les éleveurs. Cela fait partie des démagogies que le syndicalisme majoritaire met régulièrement en place. Résultat, on a eu une sur déclaration. Une fois qu'on était foyer, tout ce qui mourait pouvait passer fièvre catarrhale: vous touchiez une prime. Alors vous savez, avec 30 ans d'habitude, il y en a certains qui n'ont pas hésité à déclarer les morts. Quelque soit la raison, ils étaient morts de fièvre catarrhale. Ca faisait grossir la rumeur, ça arrangeait de toute façon les services de l'Etat. Mais quand on va en Hollande ou en Belgique, on s'aperçoit que les morts, il y en a beaucoup moins. Alors que c'est la même maladie et les mêmes vaches. Ca pose quand même question.

**Ruth Stégassy** : Ce qui ressort énormément des uns et des autres, c'est qu'on a l'impression d'une mise en scène, un peu granguignolesque, sur un problème qui est vraiment assez bénin. Ce que je ne comprends pas bien, vous Jean-Pierre Bolonini, c'est dans quelle mesure ça vous atteint, dans la mesure où vous dites que de toute façon, vous ne voulez pas vacciner. Après tout, il suffit de ne pas se laisser prendre au jeu de ce théâtre d'ombres, qui fait peur. Il suffit de ne pas vacciner.

**Jean-Pierre Bolonini** : Ah bien moi ce qui m'atteint, c'est très clair: ça m'atteint au niveau de ma dignité. Parce que c'est une permanente accumulation d'humiliations. L'élevage, c'est devenu ça. Il faut se conformer à de plus en plus de contrôles, à des mesures complètement imbéciles de traçabilité. Heureusement que les bovins n'ont que deux oreilles, parce qu'on leur met une grosse étiquette à chaque oreille. C'est effectivement tout le temps être sous le coup du chantage au paiement de subventions. Je ne fais pas de course aux subventions, mais il se trouve

qu'aujourd'hui, pour l'élevage ovin, c'est indispensable. Moi je n'ai pas vu le prix de mon kilo d'agneau évoluer depuis plus de 25 ans.

C'est l'inquiétude de ne pas pouvoir transhumer. Et puis c'est surtout le fait qu'à partir du moment où on se sent responsable, on veut travailler de manière sereine et responsable, on vous fait passer pour un irresponsable. Vous êtes pointé du doigt. Pour ce qui est de la fièvre catarrhale ovine, on fait circuler la rumeur que si vous ne vaccinez pas, vous allez avoir un troupeau qui sera réservoir à virus, que vous êtes un danger pour les voisins, ce qui est complètement idiot.

Et en fait oui, c'est une forme d'humiliation permanente. Alors au-delà de mon cas personnel, où ça me gêne énormément pour continuer de faire ce boulot, ce que je trouve dramatique, c'est qu'on a complètement dégueulassé (je n'ai pas d'autre mot) les animaux. On se trouve avec des animaux qui sont incapables de se nourrir par eux mêmes, des herbivores qui ne peuvent quasiment plus, de par les formes de sélection animale qui ont été mises en place, se nourrir par eux mêmes.

Je tiens à faire de l'agneau d'herbe, parce que je pense qu'un herbivore c'est fait pour manger de l'herbe. Je trouve complètement aberrant d'avoir à nourrir des bêtes avec des céréales, avec du soja. Et du coup, j'ai énormément de mal à vendre mes agneaux, parce qu'ils ne sont pas conformes à l'image du standard de ce qui doit être mis sur les étales.

**Ruth Stégassy** : Qu'est-ce qu'ils ont de différent?

**Jean-Pierre Bolonini** : Ils sont plus âgés, ils ont un gigot qui est un gigot qui est un peu trop long pour rentrer dans le four standard de la ménagère. Ils sont surtout déclassés au niveau conformation, donc au niveau prix, parce qu'ils sont moins ronds.

**Ruth Stégassy** : Je vois les deux vétérinaires qui hochent la tête en poussant des soupirs.

**Yves Cornille** : Oui. Je voudrais rajouter quelque chose par rapport à ce qui se passe en France, et aussi dans beaucoup de pays européens. On n'a pas le choix en France, individuellement, de sa santé. C'est-à-dire qu'on a des obligations vaccinales pour nous, les gens et nos enfants; et aussi en matière sanitaire des élevages. Les éleveurs n'ont pas le choix. Parce que quand l'Etat a décidé que le 15 décembre, la vaccination était obligatoire, pour le sérotype 1 et le sérotype 8, sur tout le territoire national, avant, c'était payé en partie par l'Etat, ou totalement. Maintenant, non seulement ça devient obligatoire, mais il est obligatoire que l'éleveur paye 50 à 60% du coût. Ce n'est pas n'importe quoi cette vaccination, ça va coûter 160 millions d'euros. On est en état de crise aujourd'hui, on n'arrête pas de nous le rabâcher. Mais là, les éleveurs il va falloir qu'ils crachent au bassinet. Alors, il y en a quelques uns qui crient, mais la plupart ne crient pas. L'Europe aidait, elle aide de moins en moins. Et dans un an, on sait que l'Europe n'aidera plus du tout. D'ailleurs, en 2010, apparemment il n'y aura plus d'obligation vaccinale en France.

**Ruth Stégassy** : C'est-à-dire qu'au moment où on rend la vaccination obligatoire, on sait que c'est pour un an; et que d'ici un an ce ne sera plus le cas?

**Yves Cornille** : Oui, on le sait. Alors vous savez, ils ne savaient pas vraiment ce qu'ils allaient faire, le gouvernement. Ils ont quand même décrété la vaccination

obligatoire. Moi je vais quand même le recouper avec une information. En septembre, à Cordon, il y a une grande présentation des élevages allaitants en France (du côté de Clermont Ferrand). Notre ministre de l'Agriculture a dit qu'il fallait vacciner plusieurs années pour permettre aux laboratoires d'investir et de fabriquer des vaccins. Il l'a dit, ça. On peut retrouver le texte de ce discours. Alors, peut-être qu'on peut rapprocher les deux choses, quand même. Parce que les vaccins, c'est quand même 40 millions de doses, à 0,80 € la dose. Donc c'est quand même beaucoup. Les laboratoires nous ont dit il y a deux ans qu'ils tiraient 25 millions de dollars pour fabriquer un sérotype. Rien qu'en France, en une année, ils ont remboursé leur investissement. C'est environ 40 millions d'euros.

**Ruth Stégassy** : C'est pour ça que ça n'est obligatoire que pendant un an?

**Paul Polis** : Non. Depuis que la fièvre catarrhale est en Europe, on nous annonçait la vaccination obligatoire. Le problème, c'est qu'ils ne pouvaient pas la rendre obligatoire, puisqu'il n'y avait pas de vaccin. Donc on a attendu d'avoir suffisamment de vaccins pour dire, sous les 6 mois: si, ça va être obligatoire. Et bien voilà: au 15 décembre, c'est obligatoire.

Le gros problème d'abord, c'est que cette vaccination obligatoire, elle arrive beaucoup trop tard, puisque pendant ce temps là en 2006, le virus a galopé dans toute la France. La vaccination aurait peut-être eu un sens – et encore, on aurait pu la discuter – avant que la maladie n'arrive. Mais maintenant elle arrive dans des endroits quand le virus est déjà passé.

L'exemple de la Belgique est particulièrement frappant. La Belgique a été entièrement traversée par la fièvre catarrhale en 2007; les vaccins n'ont été disponibles qu'en 2008. Les Belges, ils sont tranquilles, donc ils ne se sont pas précipités pour vacciner. Et début novembre, les informations officielles montraient qu'en Belgique, alors que moins de la moitié du cheptel était vaccinée, il y avait SIX cas de fièvre catarrhale. Ce qui montrait que tous les troupeaux s'étaient immunisés par la maladie naturelle, et que le vaccin ne servait à rien. Et donc le vaccin est commandé, et il faut s'en servir maintenant, parce que sinon, que vont dire les industriels?

Par ailleurs, ce vaccin était en totalité pris en charge par l'Europe. Quant au gouvernement français, il payait la moitié de l'acte vaccinal réservé au vétérinaire, le reste à la charge de l'éleveur. En 2009, l'Europe ne paye plus que la moitié du vaccin; et en 2010, elle ne paye plus rien du tout. Ce qui signifie que si l'Etat ne s'engage pas – et il n'a pas du tout l'intention de le faire -, la vaccination deviendrait obligatoire, et aux frais de l'éleveur. Ils savent que ça ne passera pas auprès des agriculteurs. Donc clairement, et on le voit, on a des documents qui nous l'apprennent d'une manière détournée, la vaccination ne restera pas obligatoire. Parce que financièrement, ils ne peuvent pas l'assumer; et parce que pratiquement, elle n'a aucun sens. L'éradication étant impossible, et cette maladie n'étant pas contagieuse, pas transmissible à l'homme, susceptible d'immunité naturelle; chaque éleveur est parfaitement capable de gérer lui même, selon ses choix, est-ce que je vaccine, ou est-ce que je ne vaccine pas? Plusieurs choix sont possibles.

**Ruth Stégassy** : Yves Cornille, vous voulez ajouter quelque chose.

**Yves Cornille** : Oui. Ca concerne les conditions de vaccination, qui ont été imposées en France en 2008 – 2009. C'est-à-dire que les vaccins n'ont pas

d'autorisation de mise sur le marché; ils n'ont qu'une autorisation temporaire. Parce qu'il manque pleins informations sur les risques de la vaccination, par rapport à la gestation, aux luttés, aux réactions inflammatoires, à des réactions anaphylactiques. Il y a eu quelques mortalités, d'ailleurs l'Afssa l'a reconnu dans sa pharmacovigilance. Mais comme les vétérinaires déclarent peu, on a peu d'accidents. Mais on peut considérer qu'une centaine d'animaux seraient morts directement, reliés à la vaccination, sur 40 millions d'injections. Et donc, cette ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) transforme les éleveurs en expérimentateurs. Ils expérimentent pour les laboratoires et l'Etat l'innocuité de ces vaccins, à leurs frais. Parce que quand la vaccination n'est pas obligatoire, la mortalité liée à cette vaccination à mon sens, sauf information contraire, des animaux ne sont pas indemnisés par l'Etat.

**Paul Polis** : Oui c'est ça. Si le médicament est légalement utilisé avec une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), le vendeur de médicaments est tenu d'assurer les risques et les défauts de son produit. A partir du moment où c'est une ATU, ça n'est pas le cas. L'Etat lui, ne s'est pas présenté volontaire pour couvrir les risques pris par les éleveurs, ça veut dire que tous les accidents ont été à la charge des éleveurs, sans aucune couverture, bien entendu. Ca c'est quand même intéressant et étonnant. Qui plus est, dans ces vaccins, il y a des produits assez curieux qui ont été rajoutés, des stabilisateurs dont la durée de vie semble être extrêmement longue: on parle de 500 ans. Et on s'étonne de voir des choses comme ça dans des vaccins. C'est de l'expérimentation à taille géographiquement très importante, ce qui est intéressant pour les laboratoires; surtout sans risque.

**Ruth Stégassy** : Alors les éleveurs sont pieds et poings liés, dans une certaine mesure. C'est-à-dire qu'il y a quand même aujourd'hui un mouvement de contestation, qui prend de l'ampleur, et qui se répand sur tout le territoire, comme la maladie

**Jean-Pierre Bolonini** : Oui. Il y a effectivement, dans une quinzaine de départements...

**Paul Polis** : ... oh, je crois une trentaine. La liste a été tenue par la Confédération Paysanne. Au moins une trentaine de collectifs qui ne veulent pas vacciner dans chaque département.

**Jean-Pierre Bolonini** : Oui. En fait, ce sont des collectifs pour demander la liberté de la vaccination. Parce que c'est une question de responsabilité, en fait. Je pense que le plus important, c'est que l'éleveur ait le choix de le faire ou de ne pas le faire.

**Ruth Stégassy** : Alors, une quinzaine ou une trentaine de collectifs. Mais comment dans son ensemble est-ce que la profession a réagi? Yves Cornille, c'est là qu'on revient à votre fédération régionale.

**Yves Cornille** : Alors, dans ma fédération il y a 6 départements. 5 départements au niveau des GDF qui préconisent la vaccination; et un 5<sup>ème</sup> qui dit: comme il y a au moins la moitié du conseil d'administration qui est favorable à une liberté de la vaccination, et bien dans ce département on laisse le choix aux éleveurs. C'est-à-dire que le GDF n'a pas pris une position fermement pour la vaccination; les cinq autres, si.

**Ruth Stégassy** : Et qu'est-ce qui fait que les cinq autres départements du fond sanitaire ont pris position pour la vaccination? Est-ce que c'est simplement la peur du loup, qui a été évoquée par Paul Polis?

**Yves Cornille** : C'est une application de la consigne de la Fédération nationale. Donc dans ces départements, on applique directement cette orientation. Dans ces conseils d'administration, il n'y a pas beaucoup d'éleveurs qui contestent. Donc, la majorité c'est la majorité; donc on applique.

**Paul Polis** : On peut très facilement dire d'un éleveur: il n'a pas vacciné, c'est sa faute; il va entretenir la maladie, etc. Ca ne correspond absolument pas à la réalité, puisque d'une part la maladie n'est pas contagieuse, qu'elle frappe les éleveurs partout, et que les éléments que nous avons sont qu'un animal vacciné reste porteur du virus. D'ailleurs, des animaux vaccinés français ont porté la maladie en Vénétie, en Hongrie, en Roumanie. Alors que les animaux qui ont une immunité naturelle - parce que cette immunité est plus complète et plus profonde - sont beaucoup moins dangereux pour leurs congénères que les animaux vaccinés. Mais il reste la rumeur, il reste une image positive du vaccin. Et il reste celui qui n'est pas d'accord avec les décisions d'en haut. Et bien il est différent des autres, il est marginal. Pour le dire autrement, le dernier système stalinien en Europe, c'est l'agriculture française. Tout vient d'en haut, et il s'agit de suivre les consignes.

**Ruth Stégassy** : Il reste quand même aussi ces fameuses réglementations, relatives au commerce, qui ont été mises en place, et qui se sont refermées comme un piège, sur les agriculteurs et sur les éleveurs. Mais, c'est là que je ne comprends pas bien, la spécificité de la situation française au regard de la situation européenne.

**Paul Polis** : Dans la plupart des pays européens, la vaccination a été rendue obligatoire, sauf à ma connaissance en Angleterre, à l'heure actuelle. Les pays européens payent tous de l'argent pour les vaccins, mais tous les pays ne sont pas encore atteints par la maladie. Donc les quelques pays européens qui ne sont pas atteints par la maladie espère toujours que cette maladie de les touchera pas, pour conserver leur statut privilégié. Donc ils insistent très fort pour que les autres prennent des mesures draconiennes. A mon sens, tous les pays auront un jour la fièvre catarrhale, parce qu'on ne peut pas limiter l'extension du virus à travers les populations de culicoïde. La plupart des pays européens, sauf l'Angleterre, ont imposé la vaccination.

**Ruth Stégassy** : Et est-ce qu'à partir du moment où la vaccination est rendue obligatoire, le commerce peut reprendre?

**Paul Polis** : Non. Tant que la maladie n'est pas éradiquée, le commerce ne pourra pas reprendre. En tout cas, on pourra faire voyager les animaux protégés par un vaccin. Ou on peut d'ailleurs les faire voyager s'ils sont protégés par une immunité naturelle. C'est tout aussi efficace, et c'est reconnu. Mais le statut du pays n'est plus le statut super top indemne. C'est terminé, c'est à mon sens définitivement fini pour l'Europe, pour la France et les pays voisins.

**Yves Cornille** : Au niveau de ce qui se passe en France par rapport aux autres pays européens, on a un peu touché du doigt, et de l'oreille surtout, en allant visiter un certain nombre de pays européens au mois de septembre – la Belgique et la Hollande -. On a été très bien reçus, on a eu des informations extrêmement riches. Et on a touché combien il y avait une différence d'appréciation de la maladie. Et en France j'ai l'impression que les services vétérinaires n'ont fait qu'accumuler qu'erreur après erreur. On a l'impression même que les culicoïdes sont plus "intelligents" que l'ensemble des cerveaux qui sont dans les services vétérinaires, ou dans les ministères.

**Ruth Stégassy** : C'est l'intelligence du moucheron français.

**Yves Cornille** : Certainement, oui, qui est encore plus pervers que dans les autres pays. Et donc par exemple, au mois de janvier 2007, aucun personnel de recherche n'était capable de dire aux services vétérinaires que l'immunité naturelle, c'était quelque chose de réel, et d'important. Et que dans tous les pays confrontés à cette maladie, ça résistait, et ça a été démontré. Donc dans ce doute, on a dit: la seule politique possible, c'est la vaccination. On imaginait – ce qui est une aberration scientifique – qu'un vaccin issu d'un virus sauvage, cultivé, tué par du mercure, etc, était plus immunogène que le virus lui même. On se moque du monde, quand même. Donc ça c'est une des premières erreurs.

La deuxième, c'est qu'on ne surveille pas les culicoïdes en France. On en a un peu à droite et à gauche. Donc on a été incapable de protéger les éleveurs pendant une période hivernale, dite d'absence d'activité du vecteur, parce qu'on ne surveillait pas suffisamment, qu'il n'y avait pas suffisamment de pièges. Donc en 2009, il y aura suffisamment de pièges. On est le seul pays européen – quand même la 5<sup>ème</sup> puissance du monde – qui a été incapable de déployer 250 pièges en permanence. Donc ça, ça n'a pas aidé les éleveurs non plus, quoi que ça ait permis aux éleveurs de déclarer le foyer au mois de mars, de continuer à toucher des indemnités.

**Ruth Stégassy** : Bien qu'il n'y ait pas de moucheron en cette saison.

**Yves Cornille** : Voilà. Dernier élément. En principe, la politique vaccinale, dans cette maladie; ce n'est pas dans les foyers qu'on doit vacciner, comme l'a dit Paul tout à l'heure, mais à l'extérieur, pour protéger les animaux. On a à peu près démontré que le vaccin protégeait dans certaines conditions. Par contre le vaccin tué était incapable de limiter l'extension du virus par les culicoïdes en tâche d'huile, malgré ce que disent encore les scientifiques. Et donc, on devait vacciner à l'extérieur, et converger vers les zones infectées. La France n'a pas fait du tout ça, puisqu'elle a fait l'inverse, ce qui a fait rire tout le monde en Europe. Elle a fait vacciner les zones infectées depuis deux ans, qui après études ont révélé que 100% des animaux étaient positifs, donc protégés naturellement. Ce sont ces premiers là qu'on a vaccinés. C'est certainement pour ça qu'en France, on a encore 20000 foyers, et que les foyers français c'est 90% des foyers de l'Europe.

**Paul Polis** : Quelques mots pour dire que là où on a vacciné, il y a quand même eu de la fièvre catarrhale, ou des maladies dont l'expression était celle de la fièvre catarrhale. Ce qui prouve que le vaccin ne suffit pas à protéger les animaux. Et ça remet en question également l'image que nous nous formons de l'épidémie. Pour la plupart des gens, l'épidémie, c'est quelque chose de contagieux, qui est dû à un

agent contagieux. Or ici nous savons que la maladie n'est pas contagieuse. Mais les résultats même de la maladie, c'est-à-dire une majorité de troupeaux, où il ne se passe rien, où les animaux gèrent tout seuls cette maladie, et un petit nombre de troupeaux où la maladie fait mal; ça met en évidence que dans une épidémie, ce qui est épidémique, ce n'est pas l'agent, ce sont les conditions de vie préalables des animaux. Et pour un éleveur, plutôt que vacciner, ce qui est intéressant c'est de mettre son troupeau qui ne sont pas épidémiques. Parce que quand les animaux sont bien, il y en aura peut-être un très sensible qui sera malade, mais il n'y aura sûrement pas d'épidémie dans ce troupeau.